

Qu'est-ce qui change en
2024-2025 ?

Adaptations du Décret Paysage : la **finançabilité**

L'Enseignement supérieur est organisé par le « Décret Paysage » de 2013. Une 1^{ère} réforme a été appliquée en 2021 (la réforme « Glatigny ») et **de nouvelles modifications ont été votées** en avril 2024 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : elles concernent les règles de finançabilité.

On fait le point !



Les nouvelles mesures applicables en 24-25 :

Tu t'es inscrit dans l'enseignement supérieur AVANT 22-23 et :

- Tu es inscrit à HELMo en 23-24
- Tu es finançable en 23-24

→ tu seras finançable en 24-25 pour te réinscrire dans le MÊME cursus

Tu es inscrit à HELMo DEPUIS 22-23 et :

- Tu es toujours en B1 en 23-24 (tu as « doublé »)
- Tu es finançable en 23-24

→ tu seras finançable en 24-25 pour te réinscrire dans le MÊME cursus à condition de réussir min 45 crédits de ce cursus (bloc1/bloc2) au terme de cette année 23-24

Pour toutes les autres situations :

→ Tu dois remplir les conditions générales de finançabilité (v. p.2)



Plus d'infos



Attention que les règles générales de finançabilité (v. p.2) te seront appliquées pour ton inscription en 25-26... Tu devras impérativement atteindre les paliers indiqués !

Les règles de finançabilité

Les conditions générales
pour rester finançable dans ton cursus



Règles d'application
POUR
TOUT LE MONDE
à partir de 2025-2026

Réussir au moins une UE
au terme de sa 1^{ère} inscription

Acquérir les 60 premiers crédits
en 2 ans MAX

Acquérir 120 crédits
en 4 ans MAX

Acquérir les 180 crédits
du bachelier en 5 ans MAX

Bachelier 240 crédits :
180 crédits en 6 ans et 240 crédits en 7 ans MAX

Pour les masters

- > Acquérir 60 crédits en 2 ans max
- > Acquérir 120 crédits en 4 ans max (sauf cas particuliers : passerelle...)

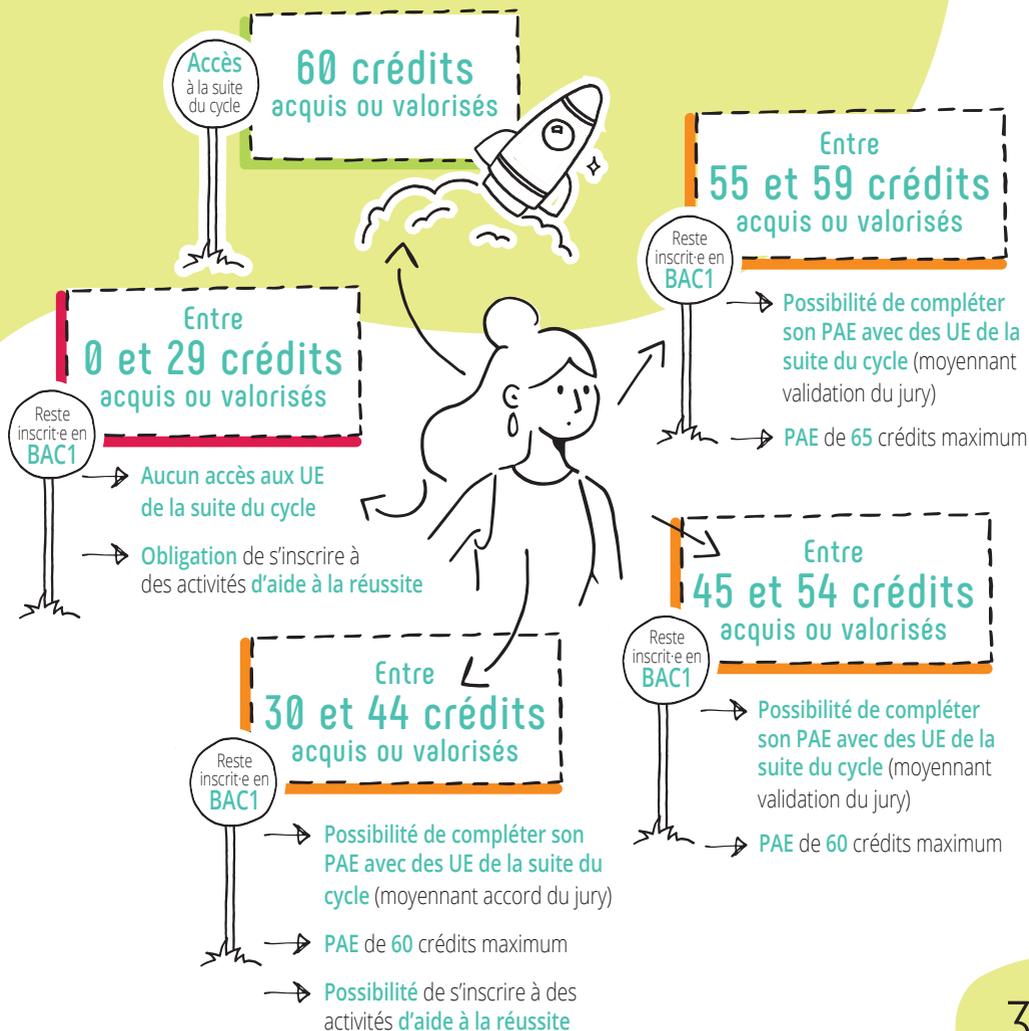


Conditions sans changement d'orientation en cours de parcours ni allègement.

En cas de réorientation après 1 an : 1 inscription supplémentaire
En cas de réorientation après 2 ans : 2 inscriptions supplémentaires

Les règles de réussite

à l'issue de l'année 2023-2024
pour les étudiants du 1er bloc



Dois-je adopter une stratégie particulière pour aborder ma session d'examens ?



IMPORTANT !
Réussir 100% de ton PAE
garantit ta finaçabilité
pour l'année
suivante !



Donne le meilleur de toi-même !

Car, si tu es finaçable en 24-25 grâce à ces **adaptations temporaires**, n'oublie pas que les règles de finaçabilité te rattraperont en 25-26 : il te faudra respecter les différentes balises, comme réussir ton bachelier de 180 crédits en 5 ans MAX (7 ans pour les bacheliers 240 crédits).

Si tu ne te retrouves pas dans les cas de figure développés ou si tu as des questions sur la réorientation, les allègements, les profils spécifiques... n'hésite pas à contacter le service des Affaires académiques de la Haute École, ton secrétariat académique et de cursus, ton.ta conseiller.e académique ou ta direction.